



CLASSIQUES
GARNIER

ZELLER (Olivier), « Glossaire », *Les Penmonages lyonnais. De la milice populaire à la garde bourgeoise (XVI^e-XVIII^e siècle)*, p. 975-978

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11991-3.p.0975](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11991-3.p.0975)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

GLOSSAIRE

- Anspessade : plus petit grade chez les bas-officiers de l'armée royale, parfois utilisé dans les milices bourgeoises. Son emploi à Lyon fut éphémère.
- Armédats : fantassin léger armé d'armes blanches.
- Battre la garde : action du tambour qui parcourt les rues pour rappeler aux habitants que le tour de service de leur quartier est imminent.
- Bèche : barque plate servant notamment à franchir la Saône, généralement gouvernée par une passeuse.
- Bullette, bulette : petite feuille attestant d'un contrôle aux portes de la ville, utilisée notamment pour l'enregistrement hôtelier des voyageurs et la police des suspects.
- Bureau de la garde bourgeoise : organe formé par la réunion des commissaires députés à partir de 1764.
- Capitaine enseigne : appellation courante pour désigner un enseigne à partir des années 1770.
- Capitaine colonel : désigne le capitaine du quartier de Confort, doté d'une autorité supérieure sur le bureau de la garde bourgeoise et sur l'ensemble de la garde bourgeoise à partir de 1705.
- Capitaine lieutenant : appellation courante pour désigner un lieutenant à partir des années 1770.
- Capitaine en chef : appellation courante pour désigner un capitaine pennon à partir des années 1770.
- Capitaine pennon : désignation du chef de quartier en usage à partir du milieu du XVI^e siècle.
- Caporal pour les incendies : dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, chargé dans certains quartiers d'assister ou de remplacer le sergent pour les incendies.
- Cinquantenier : d'un emploi très rare à Lyon, désigne un quartenier.
- Cinquantaine : en principe, groupe de cinq dizaines. En pratique, synonyme d'escouade. D'un emploi rare.
- Colonelle : se dit de la compagnie colonelle, c'est-à-dire du quartier de Confort.
- Commander un bourgeois : convoquer un habitant pour monter la garde.
- Cocarde : au XVIII^e siècle, la cocarde est faite d'une courte longueur de ruban pincée en son milieu et dont les deux moitiés sont déployées en éventail. Elle n'est donc pas nécessairement ronde. Elle est ordinairement fixée sous la ganse du chapeau.
- Colonel : chef de la milice bourgeoise, toujours placé à la tête du quartier de Confort.
- Commandé : se dit d'un quartier dont le tour de monter en garde est venu et dont les habitants on été avertis.
- Commissaire : *cf.* député.

- Compagnie colonelle : quartier de Confort, jouissant de la prééminence au sein de la garde bourgeoise.
- Compagnie lieutenantante : quartier du Change, jouissant de la prééminence au sein de la garde bourgeoise immédiatement après le quartier de Confort.
- Député : officiers de quartier désignés pour participer au bureau de la garde bourgeoise à partir de 1764. Également dits commissaires-députés.
- Dizenier : le plus bas grade de la milice, chef d'une dizaine. Mot en usage jusqu'à la fin du ^{xvi}^e siècle, remplacé par « caporal ».
- Effroi, Effroy : alerte donnée lors d'une menace directe sur la ville. Employé aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles.
- Enseigne : nom donné au second quartier à partir de 1579. Il est chargé du drapeau du quartier et assume le commandement en l'absence du capitaine et du lieutenant.
- Envoyer à la garde : se faire remplacer au service de garde par un serviteur ou par un homme soldé.
- Escouade : subdivision territoriale d'un quartier permettant la rotation des tours de garde et placée sous l'autorité d'un sergent.
- Établie : au ^{xvi}^e siècle, dénombrement général des effectifs de la milice urbaine.
- Finance : somme versée à un traitant pour acquérir une charge d'officier de quartier durant la période de vénalité de 1695 à 1705.
- Fourrier : dans la seconde moitié du ^{xviii}^e siècle, sergent chargé de tenir le rôle d'un quartier. Totalement distinct du fourrier de la ville, petit officier municipal chargé de missions de police.
- Fusil : Évolution du mousquet caractérisée par un allongement du canon et une réduction du calibre.
- Garde bourgeoise : terme remplaçant celui de pennonages après 1746.
- Garde levée : désigne la fin du service d'occupation des postes de garde, normalement à l'aube.
- Garde posée : désigne le début du service d'occupation des postes de garde, normalement en fin de journée.
- Garrot : au ^{xviii}^e siècle, remplaçant professionnel, souvent un ancien militaire.
- Guet, garde et parade : désignation au ^{xviii}^e siècle des trois formes du service.
- Hallebarde : arme d'hast asymétrique portant une longue pointe destinée à percer d'estoc les armes défensives et deux lames opposées, l'une en croissant permettant de faucher l'autre en forme de hachette pour porter des coups de taille. C'est une arme d'infanterie.
- Honoraire : distinction tacitement accordée aux officiers démissionnaires pour âge ou invalidité. Elle assure l'exemption de service de guet et garde.
- Lieutenant : nom donné au premier quartier à partir de 1579. Il assiste et remplace le capitaine.
- Lieutenant en second : grade spécifique au quartier de Confort. Le capitaine étant accaparé par ses fonctions de colonel, le commandement réel est assuré par le premier lieutenant. La lieutenance est donc exercée par un lieutenant en second.

- Marcher : « marcher sous un capitaine » signifie servir sous ses ordres.
- Monter : terme couramment employé pour « prendre la garde ».
- Montre : terme militaire employé au XVI^e siècle pour désigner une revue générale des effectifs.
- Mot : mot de reconnaissance permettant aux patrouilles d'être reconnues par les postes durant le service nocturne.
- Mousquet : évolution allégée de l'arquebuse ne nécessitant pas l'emploi d'une fourche d'appui.
- Munitions : désigne les fournitures nécessaires à l'occupation des postes de garde, notamment le bois de chauffage, le charbon et les chandelles.
- Pataplan : tambour.
- Patrouille : parcours à heures fixes d'itinéraires également fixes par un détachement d'hommes de garde.
- Penonyer, pennonier : synonyme de capitaine pennon (début XVI^e siècle).
- Pennonage : unité territoriale, synonyme de quartier. Par extension, désigne la troupe levée dans un quartier.
- Pertuisane : arme d'hast de forme symétrique associant une large lame gladiolée à deux paires de lames recourbées en forme de croc, originellement destinées à désarçonner l'adversaire. Arme d'infanterie, la pertuisane a servi, avec l'esponton, de signe de commandement.
- Place d'armes : place ou placette servant au rassemblement des hommes d'un même quartier, notamment en cas d'alerte ou d'incendie.
- Porte-drapeau : fonction apparue à la fin du XVIII^e siècle. Le port de l'emblème de plusieurs pennonages n'était plus assuré par l'enseigne, mais par un sergent, sans doute choisi pour son ancienneté.
- Poser la garde : ouvrir le soir un corps de garde et le faire occuper par les hommes de service sous la protection d'une sentinelle.
- Quartainage : exercice du grade de quar-tenier (1575).
- Rôle : liste des habitants assujettis au service.
- Ronde : patrouilles nocturnes faites à intervalles réguliers par les pen-nonages de garde concurremment avec la compagnie du guet.
- Sergent d'affaires : dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, sergent faisant la fonction de trésorier d'une unité de la garde bourgeoise.
- Sergent de piquet : *cf.* sergent pour les incendies.
- Sergent fourrier : dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, sergent chargé de tenir à jour les états d'effectifs et, probablement, de pointer les absents.
- Sergent-major du quartier : *cf.* sergent pour les exercices.
- Sergent pour les exercices : dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, sergent chargé d'enseigner aux bourgeois le manie-ment d'armes, les commandements et les déplacements réglés ; générale-ment un ancien militaire.
- Sergent pour les incendies : sergent spé-cialement chargé dans chaque quar-tier de l'organisation des secours contre le feu. En cas d'alerte, les dix hommes désignés dans son quar-tier devaient se rassembler sous son commandement à son domicile.
- Sous-lieutenant : grade d'inspiration mili-taire tendant à remplacer dans l'usage celui de capitaine enseigne à la fin de l'Ancien Régime.

Tambour : roule dans les rues des pennonages de garde pour avertir les habitants que leur tour de service est arrivé. Scande la marche des piquets de garde du point de rassemblement jusqu'aux postes à occuper.

Tillet : billet relatif au service des pennonages, servant notamment à donner

simultanément un même ordre à tous les officiers de quartier. Le consulat utilisait des billets préimprimés.

Vétérance : distinction accordée à partir de 1780 aux sergents ayant servi vingt ans.